**ACTE DE VENTE D'UN BATEAU**

Entre les soussignés,

Mr, Mme

Demeurant

Né(e) le: à (département: )

Dénommé ci-après le vendeur et agissant en qualité de propriétaire du bateau ci-dessous, d'une part,

Et

Mr, Mme

Demeurant

Né(e) le: à (département: )

Dénommé ci-après l'acheteur, d'autre part,

**Il a été convenu la vente du bateau " " dans les conditions qui suivent**.

**1 -objet de la vente**:

Le bateau immatriculé au quartier des Affaires Maritimes de

Caractéristiques principales: (acte de francisation-douanes)

L'inventaire de l'armement du navire cédé avec le bateau est détaillé en annexe jointe aux présentes.

L'acheteur déclare bien connaître l'état du bateau, le vendeur certifie que le navire n'est ni hypothéqué, ni gagé.

Le vendeur remet ce jour à l'acheteur:

- tous les papiers concernant le bateau et notamment l'acte de francisation, à charge pour celui-ci d'effectuer toutes les démarches administratives dans le délai d’un mois et d'en tenir le vendeur informé.

- les clefs du bateau

L'acheteur reconnait avoir pris possession du bateau et en fait son affaire à dater de ce jour: frais portuaires, assurances ....

**2 - prix de cession** :

€ (Euros)

Le vendeur reconnait avoir reçu ce jour la somme de € (euros), solde du prix convenu, un acompte ayant été déjà versé.

**3 - condition suspensive:**

La vente définitive serait annulée en cas de refus par les Affaires Maritimes.

Fait à le / /2 en trois exemplaires.

**LE VENDEUR** **L'ACHETEUR**

**Annexe**

**à l’Acte de Vente du Bateau**

**Inventaire de l'armement du navire (à compléter par le vendeur)**